

31

R A P P O R T

OBJET : PROTOCOLE D'ENGAGEMENT ENTRE VEOLIA EAU / GENERALE DES EAUX ET LA VILLE DE METZ POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI.

La Ville de Metz s'investit avec les acteurs locaux de l'insertion professionnelle et les entreprises locales, afin de faire profiter ses habitants, quel que soit leur âge ou leur formation, des opportunités qu'offrent le développement économique et le dynamisme des acteurs locaux.

Dans le domaine de l'eau, la Ville de Metz a engagé une démarche volontariste visant à augmenter le renouvellement patrimonial de son réseau d'alimentation en eau potable. Cette démarche conduira dès 2009 au développement de l'activité travaux.

Veolia Eau via la Société Mosellane des Eaux triple dès 2009, sur le territoire de la Ville de Metz son activité travaux relative au renouvellement des canalisations et branchements.

Dans ce cadre, la Ville de Metz et Veolia se proposent de mettre en œuvre une coopération renforcée afin de développer dans la limite des postes disponibles, l'accès à l'emploi en direction des habitants du bassin de Metz.

A ce titre, Veolia s'engage à procéder au titre de l'année 2009 à l'emploi d'un minimum de 5 agents.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la signature d'un protocole d'engagement entre Veolia Eau/Générale des Eaux et la Ville de Metz pour le développement de l'emploi.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

MOTION

OBJET : PROTOCOLE D'ENGAGEMENT ENTRE VEOLIA EAU / GENERALE DES EAUX ET LA VILLE DE METZ POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI.

Le Conseil Municipal,

Les Commissions Compétentes entendues,

Considérant l'intérêt de venir en aide aux personnes à la recherche d'un emploi,

Décide la mise en œuvre d'un protocole d'engagement entre Veolia Eau / Générale des Eaux et la Ville de Metz pour le développement de l'emploi.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention en vue de la mise en œuvre de ce protocole.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Sébastien KOENIG

Protocole d'engagement local
entre l'Etablissement Est de l'UES VEOLIA EAU/GENERALE DES EAUX
et la Ville de Metz
pour le développement de l'emploi.

PROJET

Entre :

La Ville de Metz représentée par Monsieur Dominique GROS

Et :

L'Etablissement Est de l'UES VEOLIA EAU/GENERALE DES EAUX représenté par son Directeur Régional Serge CAVELIUS

Préambule

La Ville de Metz, s'investit avec les acteurs locaux de l'insertion professionnelle et les entreprises locales, afin de faire profiter ses habitants, quel que soit leur âge ou leur formation, des opportunités qu'offrent le développement économique et le dynamisme des acteurs locaux.

A ce titre, la Ville de Metz a engagé des démarches dans le soutien du domaine de l'emploi.

En particulier dans le domaine de l'eau, la Ville de METZ a engagé une démarche volontariste visant à augmenter le renouvellement patrimonial de son réseau d'alimentation en eau potable. Cette démarche forte conduira dès 2009 au développement de l'activité travaux, et par conséquent au soutien de l'emploi dans le bassin de METZ.

Veolia Eau a développé ses activités sur l'ensemble de la région Est, et notamment, sur le territoire de la Ville de Metz et son bassin d'emploi, via la Société Mosellane des eaux, société faisant partie de l'UES VEOLIA EAU / GENERALE DES EAUX, et délégataire du service public de la Ville de METZ.

Pour l'ensemble de ses activités Veolia Eau a mis en place une politique de professionnalisation des emplois et de construction de parcours de progression professionnelle. Cette politique repose notamment sur le développement de l'apprentissage, sur l'accueil d'adultes en contrats de professionnalisation et, de manière plus générale, sur l'accès de tous ses salariés à la formation continue. Elle permet d'accueillir et d'accompagner dans leur progression professionnelle des personnes de tous niveaux, y compris celles qui ne disposent que de faibles qualifications et sont prêtes à s'investir dans un parcours professionnel enrichissant.

Pour accompagner la démarche volontariste de la Ville de METZ relative à la gestion patrimoniale du réseau, Veolia Eau, via la Société Mosellane des Eaux, triplera dès 2009, sur le territoire du service d'eau de la Ville de METZ, son activité travaux relative au renouvellement des canalisations et des branchements.

Les services de l'eau sont des services de proximité délivrés localement, et qui impliquent des relations étroites avec les usagers. Ils supposent une bonne connaissance du tissu social et urbain par les salariés qui mettent en œuvre ces services.

Veolia Eau entend donc favoriser le recrutement de salariés qui résident au plus près des lieux où il déploie ses activités.

En conséquence,

La Ville de Metz et Veolia Eau décident de mettre en œuvre, avec les acteurs institutionnels de l'insertion professionnelle, une coopération renforcée afin de développer, dans la limite des emplois disponibles, l'accès à l'emploi, à la qualification et à l'insertion professionnelle des ressortissants du bassin d'emploi.

1/ Accès à l'emploi

Veolia Eau s'engage à contribuer au développement de l'accès à l'emploi des habitants du bassin de vie de Metz.

Veolia Eau s'engage à procéder début 2009 à l'emploi d'un minimum de 5 agents dans le bassin de vie de METZ.

Par ailleurs, chaque année, il procède à des recrutements pour faire face au renouvellement des emplois dans les activités implantées dans ce bassin de vie ou à la croissance de ses activités. Ces emplois seront proposés aux personnes y résidant par le biais d'une publicité faite auprès des partenaires en charge de l'emploi.

Lorsque les emplois proposés concerteront des services rendus à la Ville de Metz ou aux alentours, les offres d'emploi seront communiquées à une plateforme de recrutement locale associant le Service Emploi et Insertion de la Ville de Metz, la Mission Locale, le Pôle Emploi, les services en charge de l'insertion des travailleurs handicapés.

Chaque année, Veolia Eau, à travers sa démarche « Veolia Compétences », s'engage dans une démarche de proximité assurant aux candidats retenus une vraie formation en alternance de 9 à 24 mois rémunérée, débouchant sur l'acquisition d'un diplôme ou d'un titre reconnu par l'Etat (du CAP au master). En cas d'obtention du diplôme, Veolia Eau s'engage à proposer un emploi en contrat à durée indéterminée au sein de l'une de ses entités.

2/ Sensibilisation à l'entreprise et à son métier

Veolia Eau participe aux initiatives organisées ou soutenues par la Ville de Metz en direction du public scolarisé ou en recherche d'emploi, dans l'objectif d'améliorer leurs connaissances du fonctionnement, des enjeux et des activités de l'entreprise.

Cette collaboration peut prendre des formes diverses :

- intervention en milieu scolaire,
- accueil de stagiaires en formation initiale ou continue,
- organisation de visites de sites à des fins pédagogiques ou de découverte des emplois en milieu de travail,
- présence à des manifestations de type « forums de l'emploi ».

3/ Mise en œuvre et suivi du présent protocole

Veolia Eau et la Ville de Metz assureront la diffusion et la promotion de cette convention auprès de tous leurs partenaires.

La mise en œuvre du présent protocole, et notamment une évaluation des résultats des engagements réciproques, sera fournie au Maire de la Ville de Metz une fois par an au moins. Des propositions d'évolution des différents points évoqués dans ce protocole d'engagement local pourront être suggérées.

Fait à METZ, le

Pour la Ville de Metz
Le Maire

Pour VEOLIA EAU
Le Directeur Régional

Dominique GROS

Serge CAVELIUS